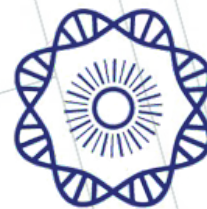


PLU



DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR,  
COMMUNE DE

# Nogent-le-Phaye

Plan local d'urbanisme et  
zone d'aménagement concerté

## ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Plan local d'urbanisme approuvé le 8 mars 2007

Première modification simplifiée du Plu approuvée le  
30 mai 2013

Révision du plan local d'urbanisme prescrite le  
14 octobre 2020

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 12 février 2024 arrêtant le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Nogent-le-Phaye

Le maire,  
Benjamin Beyssac

Date : **8 février 2024**  
Phase : **Arrêt du projet**

N° de pièce : **1**



**en perspective**  
urbanisme & aménagement



OSTINATO  
L'Atelier d'Architecture

Gilson & associés Sas  
urbanisme et paysage  
4bis, rue Saint-Barthélémy, 28000 Chartres  
02 37 91 08 08 / contact@gilsonpaysage.com  
www.gilsonpaysage.com



# Table des matières

<b>La Zac cœur de village</b>	<b>5</b>	<b>Frange Ouest</b>	<b>41</b>
Contexte	6	Orientations d'aménagement	42
Le périmètre de la zone d'aménagement concertée	9	<b>Traversée du Bois-Paris</b>	<b>43</b>
Schéma d'aménagement de la ZAC	11	Orientations d'aménagement	44
Le programme global prévisionnel des constructions à édifier	13	<b>L'éclairage public</b>	<b>47</b>
Localisation et caractéristiques des espaces publics	15	Une prise en compte renforcée de la biodiversité	48
Localisation prévue pour les principaux ouvrages publics, les installations d'intérêt général et les espaces verts	20	<b>La gestion extensive et intégrée des eaux pluviales</b>	<b>51</b>
Exigibilité de la part communale de la taxe d'aménagement	21	Intégrer l'eau dans la composition des espaces publics	52
Orientations d'aménagement	22	Considérer l'eau comme une ressource	53
<b>La gendarmerie</b>	<b>31</b>	<b>Évolution des corps de fermes</b>	<b>55</b>
Orientations d'aménagement	32	Contexte	56
<b>Les trames verte et bleue</b>	<b>33</b>	Orientations d'aménagement	57
Orientations d'aménagement	34		
<b>Faciliter les échanges</b>	<b>35</b>		
Contexte	36		
Orientations d'aménagement	38		

## Rappels

Aux côtés du règlement et de ses documents graphiques, les orientations d'aménagement et de programmation participent à traduire le projet d'aménagement et de développement durables.

Elles doivent concerner l'ensemble des zones à urbaniser.

Elles concernent les secteurs et les thématiques à enjeux.

Sauf, si le règlement du Plu le précise autrement, leurs prescriptions s'imposent aux pétitionnaires sous l'angle de la compatibilité.



La Zac cœur de village

# Contexte

## Plan de situation de la Zac

Située en plein cœur du bourg, à la croisée des axes de communication locaux, la zone d'aménagement concertée est l'outil principal mobilisé pour réaliser le cœur du projet des élus : «revitaliser le cœur du bourg».

Le groupe citoyen mobilisé dans le cadre de la concertation a affirmé le rôle majeur conféré au cœur du village.

C'est également le rôle de charnière du site que la zone d'aménagement concertée permettra de valoriser.

Ainsi la zone d'aménagement concertée permettra d'assurer :

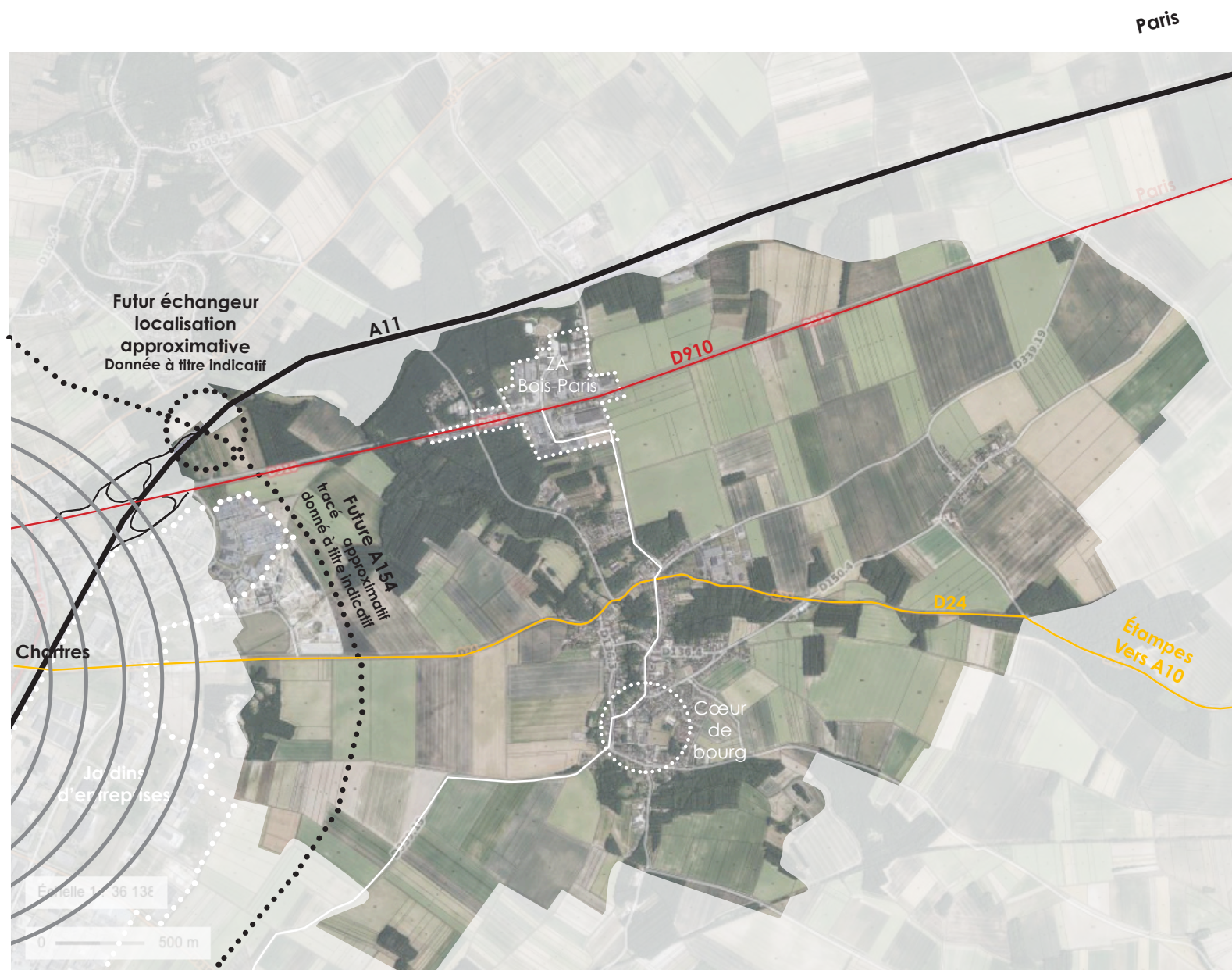
- une cohérence d'aménagement
- une continuité des espaces publics
- une cohérence des fonctions

De tels enjeux nécessitent de mobiliser des outils permettant de valoriser au mieux l'espace et d'atteindre les objectifs.



Figurent ci-dessous des éléments du rapport de présentation. L'intégralité des éléments de contexte y figurent.

## Un bourg étiré connecté au pôle urbain



# Un cœur de village charnière





# Le périmètre de la zone d'aménagement concertée

Ce périmètre a pour vocation :

- de participer à relier le nord et le sud du bourg par une colonne vertébrale des liaisons douces;
- de valoriser au mieux les emprises foncières disponibles au coeur du village;
- d'inclure la plaine de jeux communale;
- de relier ces deux espaces par une charnière, la Place Armand-May;
- d'assurer la cohérence des aménagement et ainsi la qualité du centre bourg.

Il mesure environ **11,8hectares**



## Relier le nord et le sud du bourg par une colonne vertébrale des liaisons douces

La structure de l'aménagement de la zone d'aménagement concertée sera notamment matérialisée par la colonne vertébrale des liaisons douces qui reliera notamment l'éolienne, emblème de la commune, à la salle culturelle et polyvalente existante que les élus veulent raccrocher à la vie du coeur de bourg compte tenu de son éloignement. Cette liaison douce sera révélée et marquée par une signalétique homogène, pourquoi pas lumineuse.

## Valoriser au mieux les emprises foncières disponibles au coeur du village

Pour revitaliser le centre bourg, il faut multiplier et organiser les fonctions dans un espace limité, il faut donc le maîtriser au mieux pour le valoriser au mieux.

### Prévoir le long terme en permettant de valoriser au mieux les espaces voisins de la plaine de sport

La collectivité maîtrise une partie non négligeable du foncier, la plaine de sports. Des fonciers voisins pourraient également être valorisés à long terme. Les aménagements prévus sur la plaine de sport permettent d'anticiper et d'assurer des connexions possibles en direction de ces espaces intéressants.

### Mettre la Place Armand-May à l'échelle de la commune

La place Armand-May sera affirmée comme le coeur du village. Pour se faire elle se doit d'être à l'échelle, à la mesure, de ce rôle renforcé. Ainsi l'analyse de l'échelle de la place, comparée aux caractéristiques et fonctions de la commune nécessitent à terme de l'agrandir.

### Valoriser la prairie des Deux-Mares

Cet espace majeur du centre bourg permettra notamment d'augmenter le nombre d'habitants vivant au coeur du village et d'assurer un renouvellement de population plus régulier et plus pérenne en pelin coeur du bourg.

## Inclure la plaine de sports

Les fonctions de la plaine de sports doivent également être développées. Aujourd'hui, elle est dédiée aux activités de plein air et au sport.

Demain, elle devra :

- intégrer pleinement le groupe scolaire par l'aménagement d'un parvis commun ;
- constituer un espace en coeur de bourg par des connexions mieux matérialisées, notamment avec la place Armand-May ;
- accueillir des habitants au plus proche du coeur de bourg ;
- offrir des espaces de loisirs mieux organisés ;
- assoir la vocation sportive par la construction d'une salle multi-activités permettant notamment la pratique de sports d'intérieur et le maintien du stade de football ;
- Renforcer l'offre de services périscolaires et à destination des enfants (par exemple, relais assistante maternelle, médiathèque, local associatif...)

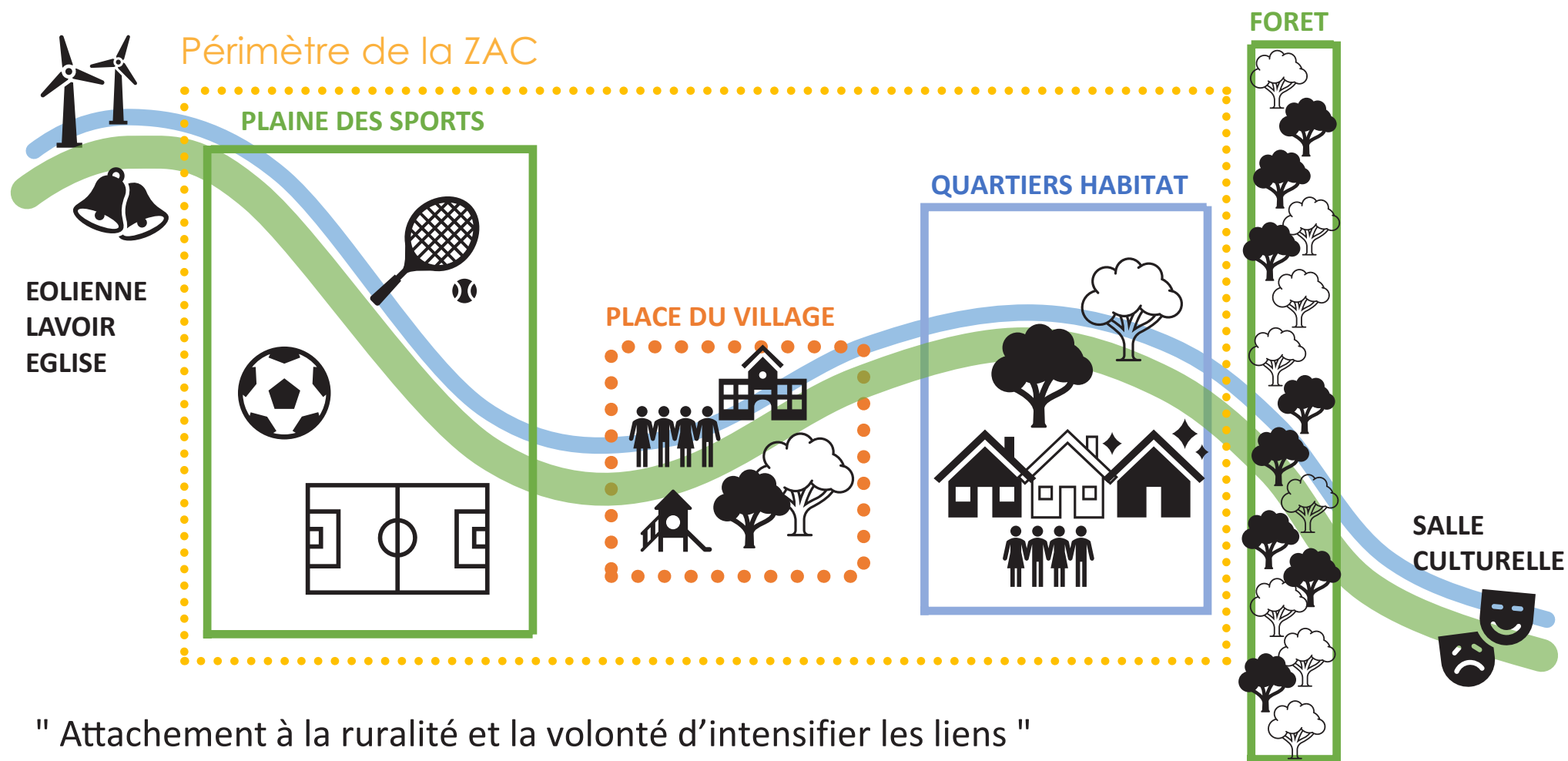
## Relier ces deux espaces par une charnière

Pour que ces espaces vivent, ils doivent être connectés. Ainsi la zone d'aménagement concertée est localisée au coeur du bourg et à l'intérieur de cette Zac, la place Armand-May sera la charnière entre les différents espaces et sera confortée comme le coeur de la vie communale, comme l'a proposé le groupe citoyen.

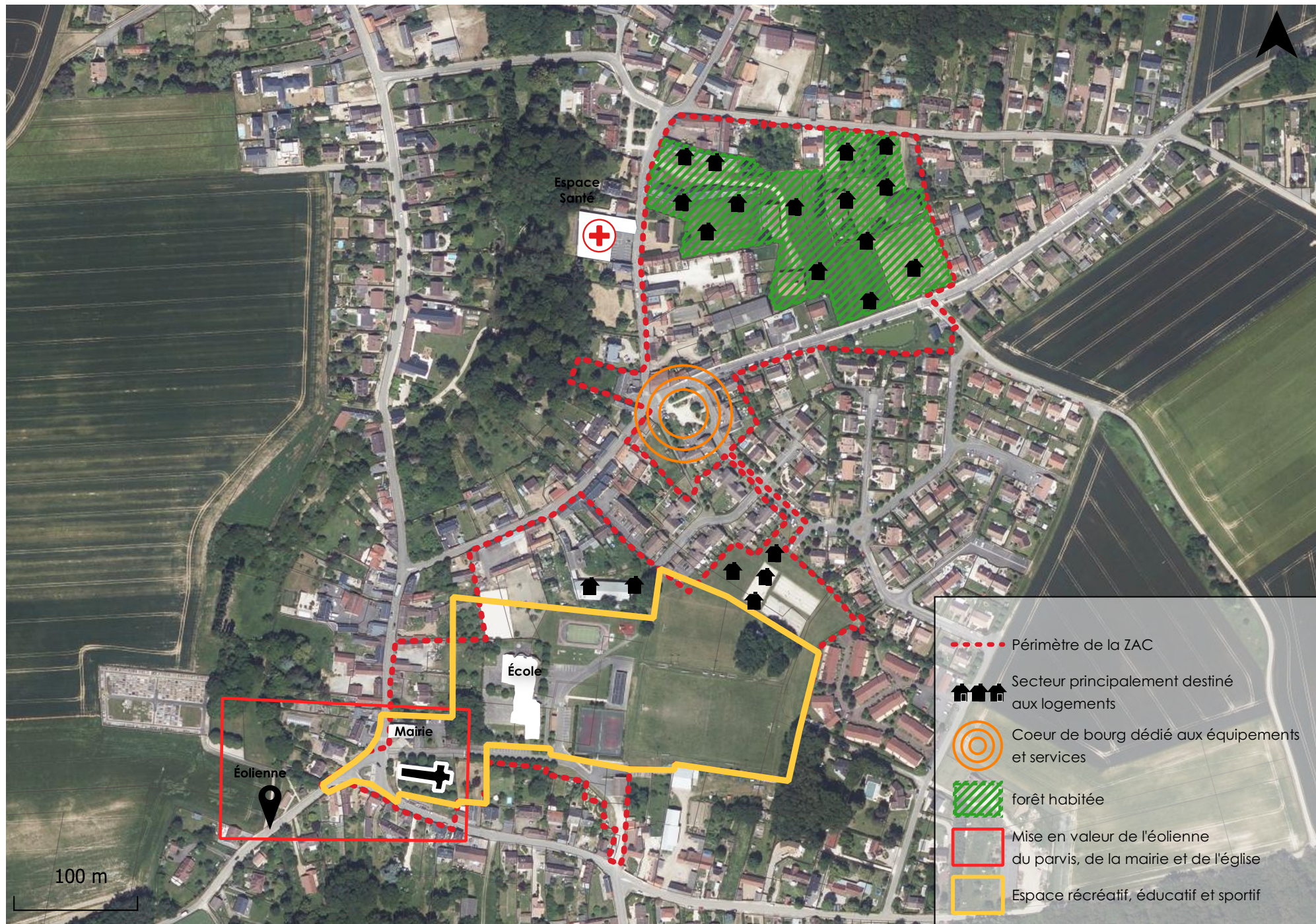
# Schéma d'aménagement de la ZAC

## Principales caractéristiques d'organisation spatiale dans le futur

Le chorème ci-dessous illustre l'organisation spatiale de l'aménagement de la ZAC et de sa participation pour rapprocher la salle culturelle.



" Attachement à la ruralité et la volonté d'intensifier les liens "



# Le programme global prévisionnel des constructions à édifier

Dans la Zac, 105 logements sont prévus. Un programme d'aménagement et d'équipements a également été défini, il comporte :

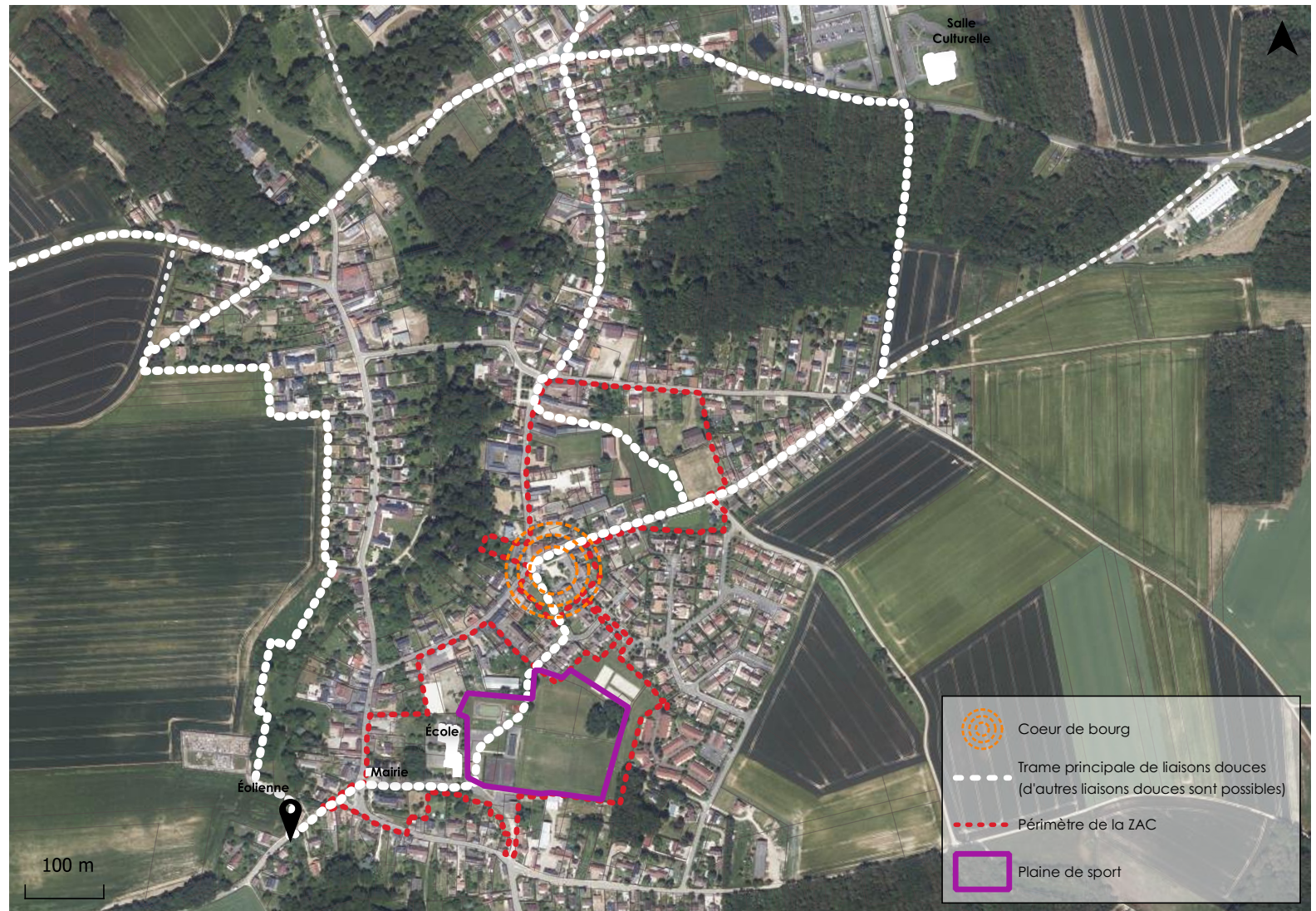
- la production de logements permettant de répondre à améliorer le parcours résidentiel ;
- l'aménagement de la place Armand-May et ses abords dans l'objectif d'en faire la centralité du village ainsi qu'un lieu de convivialité avec une hypothèse à moyen ou long terme de relocalisation de la mairie à proximité immédiate de la place Armand-May ;
- la pérennisation, le développement et la création de nouveaux services et commerces dans le périmètre du centre-bourg ;
- l'amélioration de l'organisation des équipements et services en essayant de tendre vers «un bâtiment = une fonction», avec par exemple le regroupement des activités et services de santé dans les locaux de La Parenthèse, le rapprochement des activités scolaires et périscolaires à proximité de l'école...
- le réaménagement du parvis de l'école et de la future salle multi-activités ;
- la reconfiguration de la plaine de sports pour développer sa fréquentation, ses usages, tout en préservant ses qualités ;
- le développement des mobilités actives qui nécessite la création de nouvelles liaisons au travers des opérations immobilières et l'aménagement des voies existantes en repensant les sens de circulation des véhicules motorisés dans l'objectif de créer un véritable maillage entre les différents secteurs et équipements de la commune...

## Répartition des bâtiments par type et surface de plancher

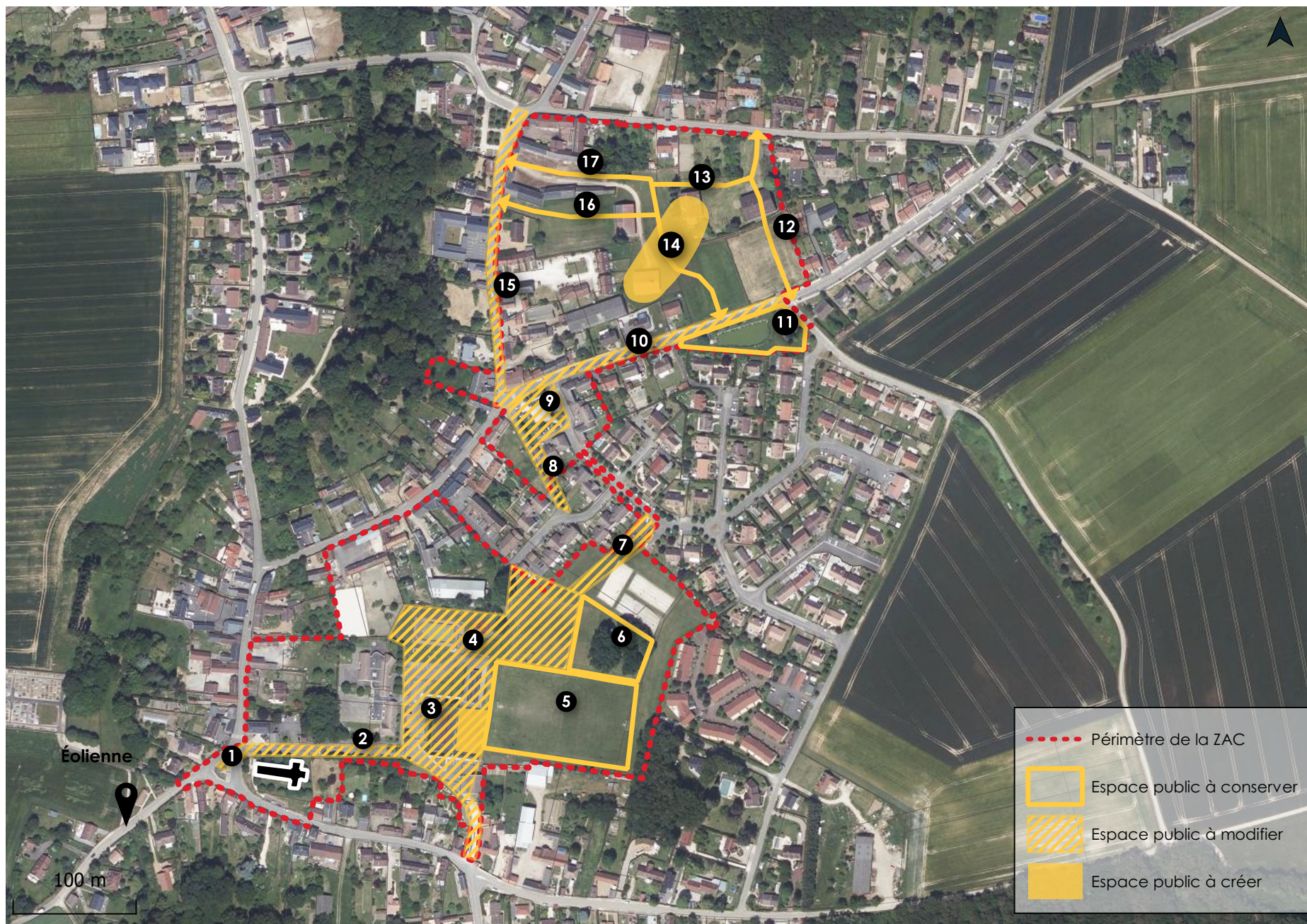
		Localisation	Descriptif		Surface de plancher approximative préconisée	Début approximatif des travaux
Logements	Environ 25	Plaine de sport	Logements locatifs	Densité minimum 50 log/ha	1800 m <sup>2</sup>	2025
			Logements sociaux			
	Environ 5	Plaine de sports	Type de logements non déterminé	Densité minimum 25 log/ha	750 m <sup>2</sup>	2027
	Environ 60	La Prairie des Deux-Mares	Offre diversifiée	Densité minimum 25 log/ha	3500 m <sup>2</sup>	2031
	Environ 15	Diffus dans le périmètre de la Zac	Offre privée non maîtrisée		2300 m <sup>2</sup>	Non déterminée
Équipements collectifs	Salle multi-activités	Plaine de sport	Salle multisports	Terrain multi-sports, vestiaire, gradin-réserve Hall d'accueil, espace de réception, bar	800m <sup>2</sup>	2026
			Espace culturel	Médiathèque, bibliothèque, espace d'animation	100 m <sup>2</sup>	
			Salle polyvalente	Réseau assistante maternelle et/ou micro-crèche	120 m <sup>2</sup>	
	Halle ouverte + marché	Place Armand-May			300m <sup>2</sup>	2029

# Localisation et caractéristiques des espaces publics

Un réseau de liaisons douces structuré par une colonne vertébrale nord-sud dans lequel vient s'inscrire la zone d'aménagement concertée



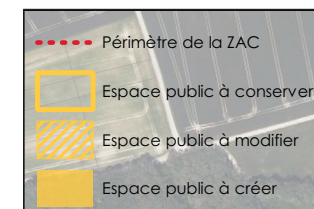
# Localisation des espaces publics



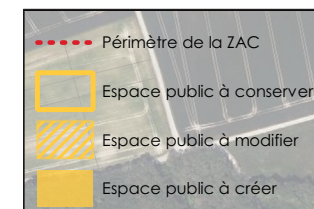


# Caractéristiques des espaces publics

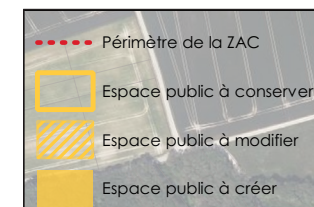
		Caractéristiques
1	Aménager un parvis reliant l'éolienne, la mairie, l'église et le monument aux morts	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en avant du départ de la colonne vertébrale du réseau de liaisons douces</li> <li>mise en scène des éléments patrimoniaux</li> <li>aménagement d'un parvis de la mairie</li> <li>intégration du parvis de l'église récemment aménagé</li> <li>condamner l'une des trois voies enclavant le monument aux morts pour donner de l'espace et rendre plus confortables les cérémonies</li> </ul>
2	Aménager la rue Maurice-Lesourd	<ul style="list-style-type: none"> <li>Matérialisation de la liaison douce (colonne vertébrale)</li> <li>préservation ou reconstitution du mail de tilleuls (autres essences indigènes possibles)</li> <li>aménagement de places de stationnement longitudinales</li> <li>réouverture de la rue Maurice-Lesourd sur la rue de l'Église</li> <li>révélation de la colonne vertébrale de liaisons douces</li> </ul>
3	Aménager un parvis commun entre l'école et la future salle multi-activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement devant favoriser les échanges entre les deux équipements</li> <li>aménagement devant constituer un îlot de fraîcheur</li> <li>révélation de la colonne vertébrale de liaisons douces</li> </ul>
4	Réaménager un espace pour les loisirs de plein air	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réorganisation des jeux pour enfants</li> <li>installation d'équipements de loisirs et/ou sports pour les pré-adolescents</li> <li>relocalisation du city-stade ou réaménagement de ses abords</li> <li>les aménagements renforceront le caractère naturel des espaces interstitiels</li> <li>les vues devront être dégagées</li> <li>révélation de la colonne vertébrale de liaisons douces</li> </ul>
5	Conserver le stade de football	



		Caractéristiques
6	Renforcer le bosquet de chênes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si l'état phytosanitaire le nécessite, les arbres pourront être renouvelés</li> </ul>
7	Aménager la liaison entre la plaine de sports et la rue des Tilleuls	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connecter la plaine de sport à la rue des Tilleuls.</li> <li>cet espace devra faire la part belle aux arbres et un effet de pincement/ouverture en arrivant dans la plaine de sports</li> <li>cet espace devra également constituer l'espace public profitant aux logements le bordant</li> <li>révélation de la colonne vertébrale de liaisons douces</li> </ul>
8	Réaménager la venelle reliant l'allée des Moitiés et la place Armand-May	<ul style="list-style-type: none"> <li>Simple réaménagement de surface pour renouveler et sécuriser cette venelle</li> <li>axer la venelle en direction de la boulangerie</li> </ul>
9	Réaménager la place Armand-May	<p><b>L'aménagement aura pour enjeux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>l'accueil d'activités commerciales et de services au rez-de-chaussée des bâtiments bordant la place</li> <li>la valorisation (en les captant) des flux d'utilisateurs passant sur ou le long de la place</li> <li>l'aménagement d'un espace matérialisant le cœur du bourg</li> <li>favoriser les échanges, les rencontres (aménagement d'une halle ouverte par exemple)</li> <li>favoriser les circulations douces sans interdire la voiture</li> <li>assurer la cohérence voire l'homogénéité des traitements de surface y compris sur les voies de circulations</li> <li>révélation de la colonne vertébrale de liaisons douces</li> </ul> <p><b>À long terme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>mettre la place à l'échelle de la commune</li> <li>accueillir un équipement public structurant</li> </ul>



		Caractéristiques
10	Retraiter la rue de la Mare-Picot	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atténuation de l'ambiance routière de la rue de la Mare-Picot</li> <li>rendre plus confortable les trottoirs</li> <li>révélation de la colonne vertébrale de liaisons douces</li> </ul>
11	Préserver la Mare Picot	La mare Picot et ses abords ont été réaménagés récemment.
12	Aménager une voie de desserte au quartier et interne au quartier	Ces voies de desserte devront être les plus discrètes possible (par exemple, traitées en sens unique, pas de bordures, faible largeur...)
13	Aménager une voie de desserte au quartier et interne au quartier	Ces voies de desserte devront être les plus discrètes possible (par exemple, traitées en sens unique, pas de bordures, faible largeur...)
14	Créer un parc arboré	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer l'ambiance de forêt habitée</li> <li>créer un espace de convivialité et rencontre au cœur du futur quartier et du bourg</li> <li>renforcer les espaces de fraîcheur</li> <li>renforcer la nature en ville</li> </ul>
15	Réaménager la rue du Tertre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir des aménagements de surface valorisant l'accroche à la place Armand-May</li> <li>Faire cohabiter les voitures et les piétons (zone 20 par exemple)</li> <li>présERVER des espaces de stationnement longitudinaux</li> </ul>
16	Aménager une voie de desserte au quartier et interne au quartier	Ces voies de desserte devront être les plus discrètes possible (par exemple, traitées en sens unique, pas de bordures, faible largeur...)
17	Aménager un parking paysager à l'entrée du quartier et une liaison douce en direction de la rue de Tertre	Libérer l'espace aux abords de constructions implantées sur les limites de parcelles pour reprendre l'ambiance de cour de ferme.



# Localisation prévue pour les principaux ouvrages publics, les installations d'intérêt général et les espaces verts



# Exigibilité de la part communale de la taxe d'aménagement

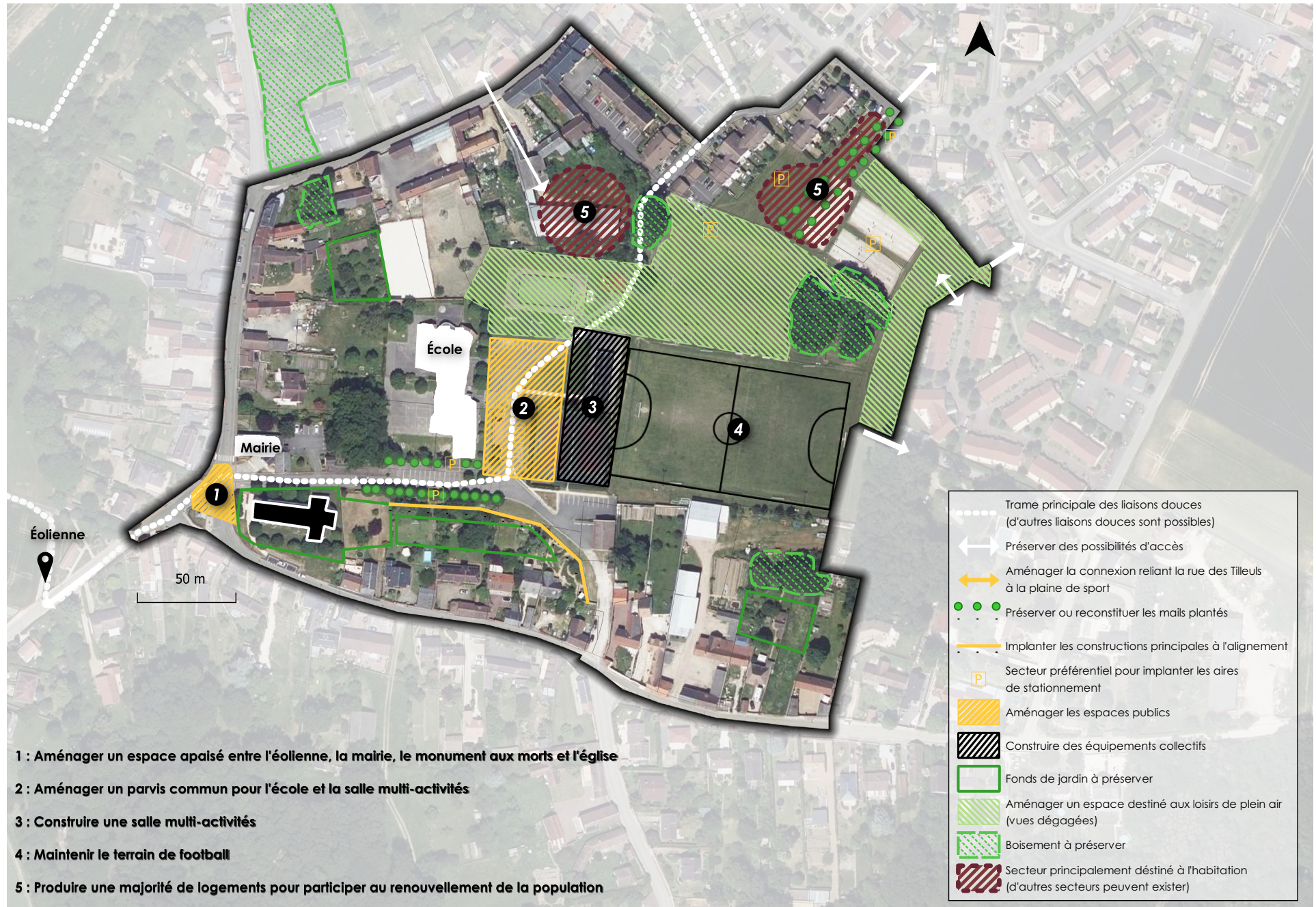
Les constructions à réaliser bénéficieront de l'exonération de la part communale de la Taxe d'Aménagement.

# Orientations d'aménagement

Les périmètres des secteurs d'orientation d'aménagement débordent du strict périmètre de la zone d'aménagement concertée pour assurer sa parfaite accroche aux secteurs voisins et ainsi assurer des transitions urbaines et non des frontières.



# Zoom sur la plaine de sport



## Précisions sur la rue Maurice-Lesourd (en partie en dehors du périmètre de la Zac)

La rue Maurice-Lesourd est un secteur à enjeu à plusieurs titres :

- c'est le principal accès au groupe scolaire
- c'est le principal accès à la plaine de sports
- Elle bénéficie d'une ambiance traditionnelle agréable
- Elle constitue une transition entre une partie plutôt traditionnelle au sud de la rue et les équipements collectifs et le bois au nord.



La rue Maurice-Lesourd . Dans la perspective de la rue, la mairie.



Un exemple d'ambiance illustrant ce que pourrait devenir la frange sud de la rue Maurice-Lesourd : un petit front bâti aux formes urbaines plutôt traditionnelles, mis en scène par un espace jardiné ou vert entre les constructions et la rue.

Ainsi l'aménagement de cette rue devra :

- préserver l'ambiance des abords de l'église en maintenant ou remplaçant le mail de tilleuls structurant la voie ;
- dégager le chevet de l'église pour y aménager, par exemple, un espace de convivialité ;
- veiller aux implantations du bâti pour constituer un petit front bâti cohérent (liseret jaune sur le plan de l'orientation d'aménagement) et prévoir un espace dégagé en front de rue ;
- offrir des stationnements pour les usagers du groupe scolaire et des équipements voisins ;
- raccorder la rue Maurice-Lesourd aux rues du Prieuré ET de l'Eglise.



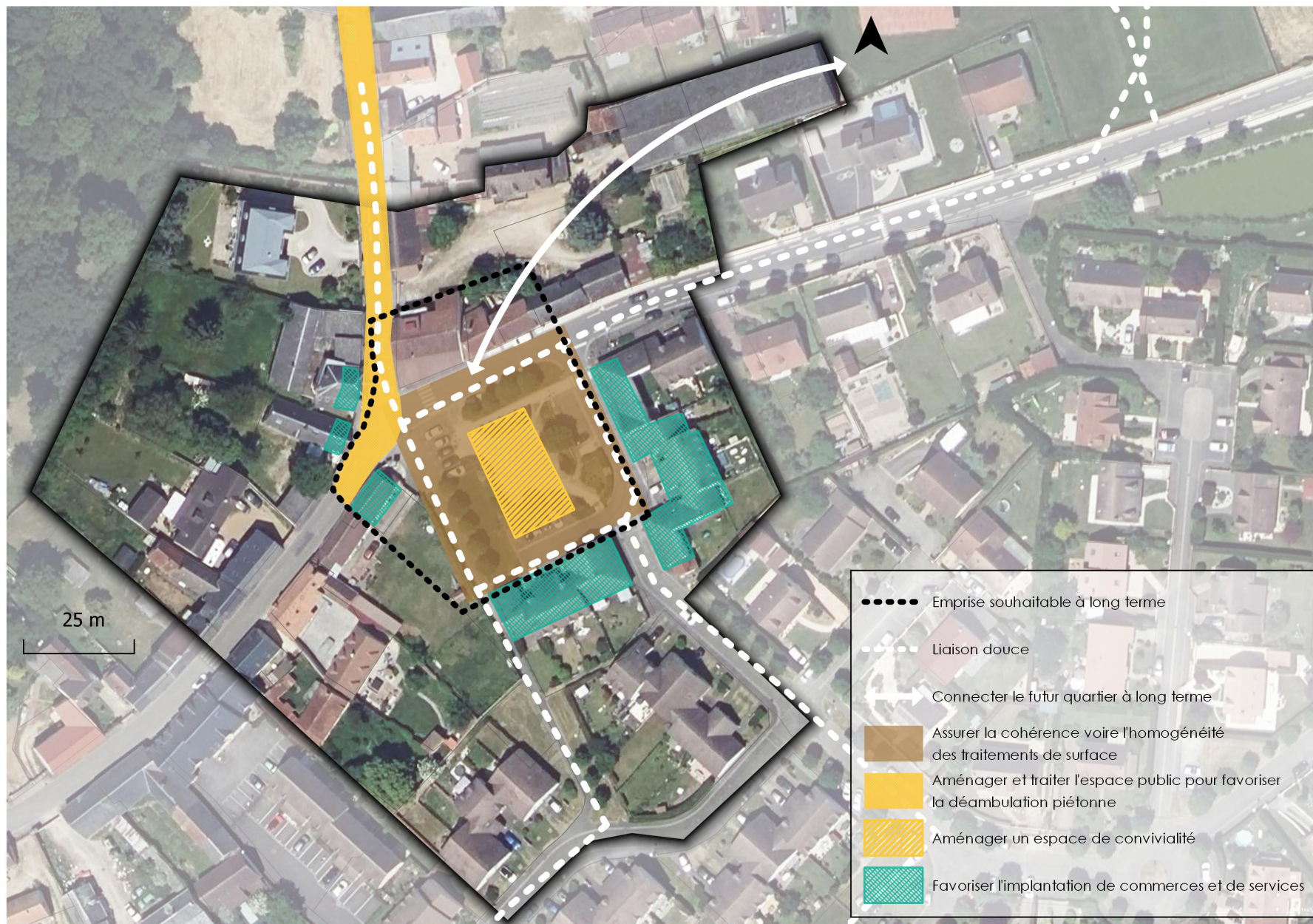
La parvis de l'église



Le chevet de l'église mériterait d'être mis en valeur, pourquoi pas par petit espace vert collectif.



## Zoom sur la Place Armand-May



## Une halle pour favoriser les échanges

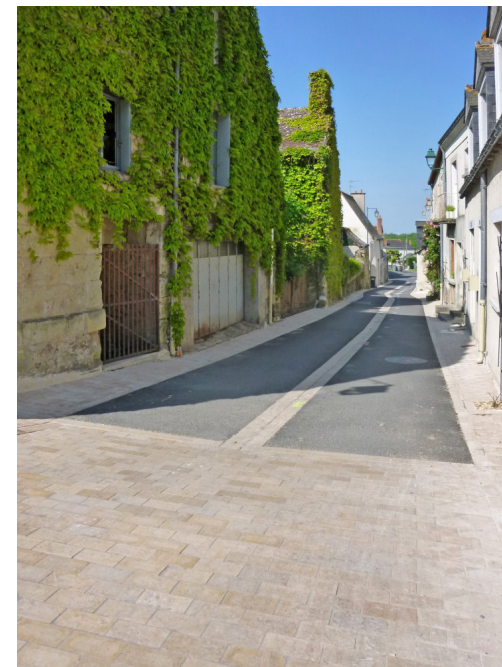
Dans le cadre de la concertation, le groupe citoyen a exprimé la volonté d'installer au coeur du village, c'est à dire place Armand-May, une halle qui permettrait aux usagers (habitants, passants, clients, voyageurs...) de bénéficier d'un espace de rencontre exploitable par tous temps. Ainsi elle aurait vocation à accueillir des commerçants forains, des festivités, des concerts, des terrasses de bars/restaurants, des expositions...



Un exemple de halle multifonction implantée au coeur du bourg Joncy (71460)  
Source : observatoire du CAUE, <https://www.caue-observatoire.fr/ouvrage/amenagement-du-centre-bourg-9/>

## Faire cohabiter les piétons, les cycles, les voitures, les engins agricoles...

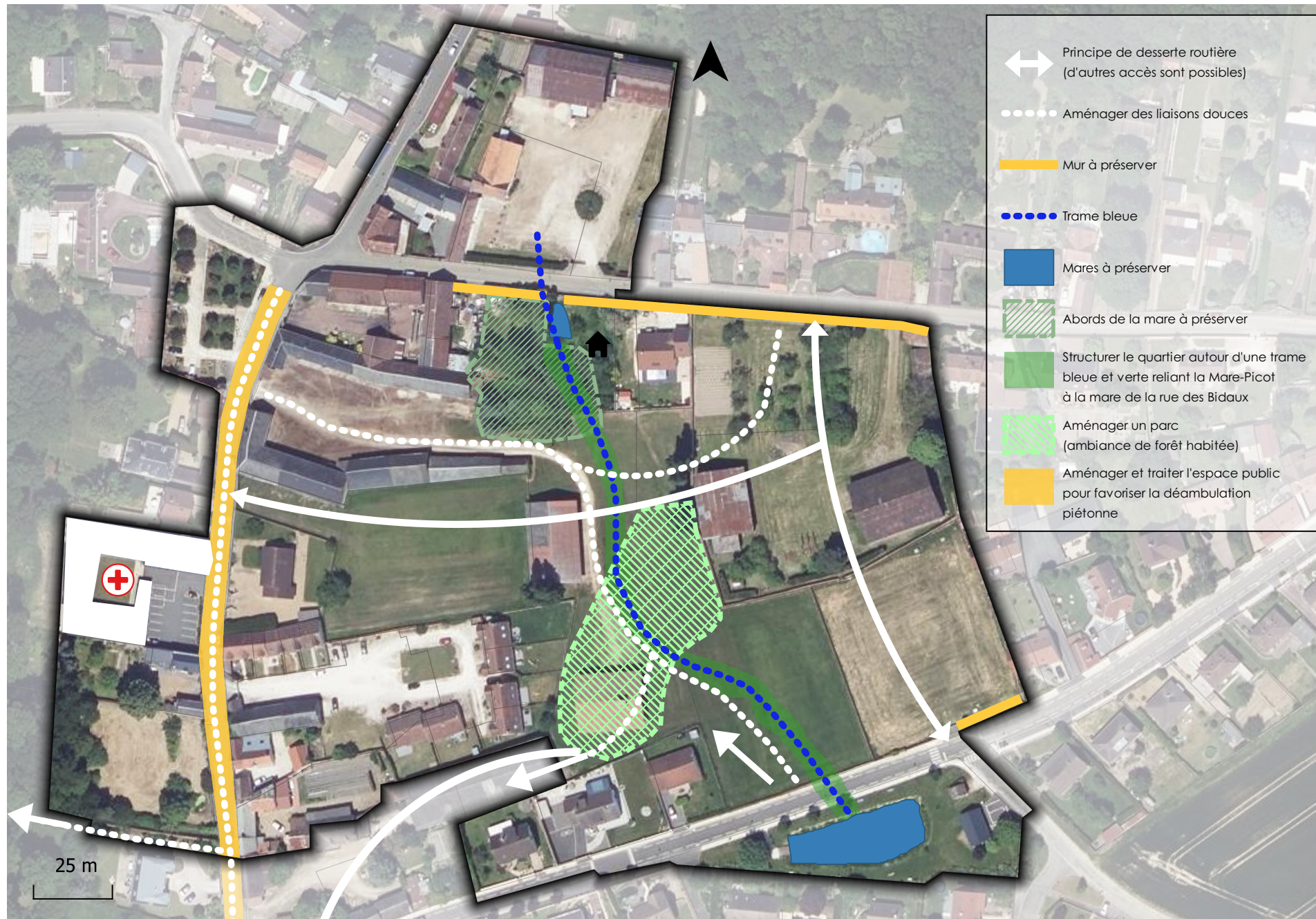
Au centre du bourg, les voitures seront bien évidemment les bienvenues, que ce soient celles des habitants, celles des automobilistes en transit, celles des usagers. Les aménagements devront toutefois être particulièrement adaptés aux piétons et aux cyclistes en renforçant le sentiment de sécurité, de confort. Sur les axes structurants, il faudra veiller au passage des engins agricoles.



Ces exemples d'aménagement sont proposés à titre indicatifs, ils illustrent la possibilité de faire cohabiter simplement les piétons, les cycles, les automobilistes.  
Source : observatoire du CAUE, <https://www.caue-observatoire.fr/ouvrage/amenagement-du-centre-bourg-9/>



# Zoom sur la prairie des Deux-Mares



## Quelques exemples d'ambiance recherchée



### Comment compenser les potentiels impacts sur la biodiversité ?

Les visites de terrain réalisées dans le cadre de l'état initial de l'environnement ont révélées la présence d'une voire de chouettes effraies dans des bâtiments qui pourraient potentiellement être démolis. Ainsi, dans le cadre de l'aménagement de la prairie des Deux-Mares, des nichoirs à Chouettes Effraies devront être implantés.



## Donner envie de marcher plutôt que de conduire, des exemples locaux



Dans les traitements de surface, indiquer inconsciemment que le piéton est le favori



Irriguer l'ensemble du quartier par des venelles plantées.

## Valoriser la trame verte et bleue au travers des cheminements doux



Source : observatoire du CAUE, <https://www.caue-observatoire.fr/ouvrage/amenagement-du-centre-bourg-9/>

Une liaison douce structurante mettant en valeur une trame bleue, une mare au coeur de la vie d'un quartier, des idées pour l'aménagement de la prairie des Deux-Mares.

## Intégrer la voiture sans renforcer l'ambiance routière



Exemple d'intégration paysagère des voies de circulation et des aires de stationnement, les voitures sont présentes mais invisibles.



La gendarmerie

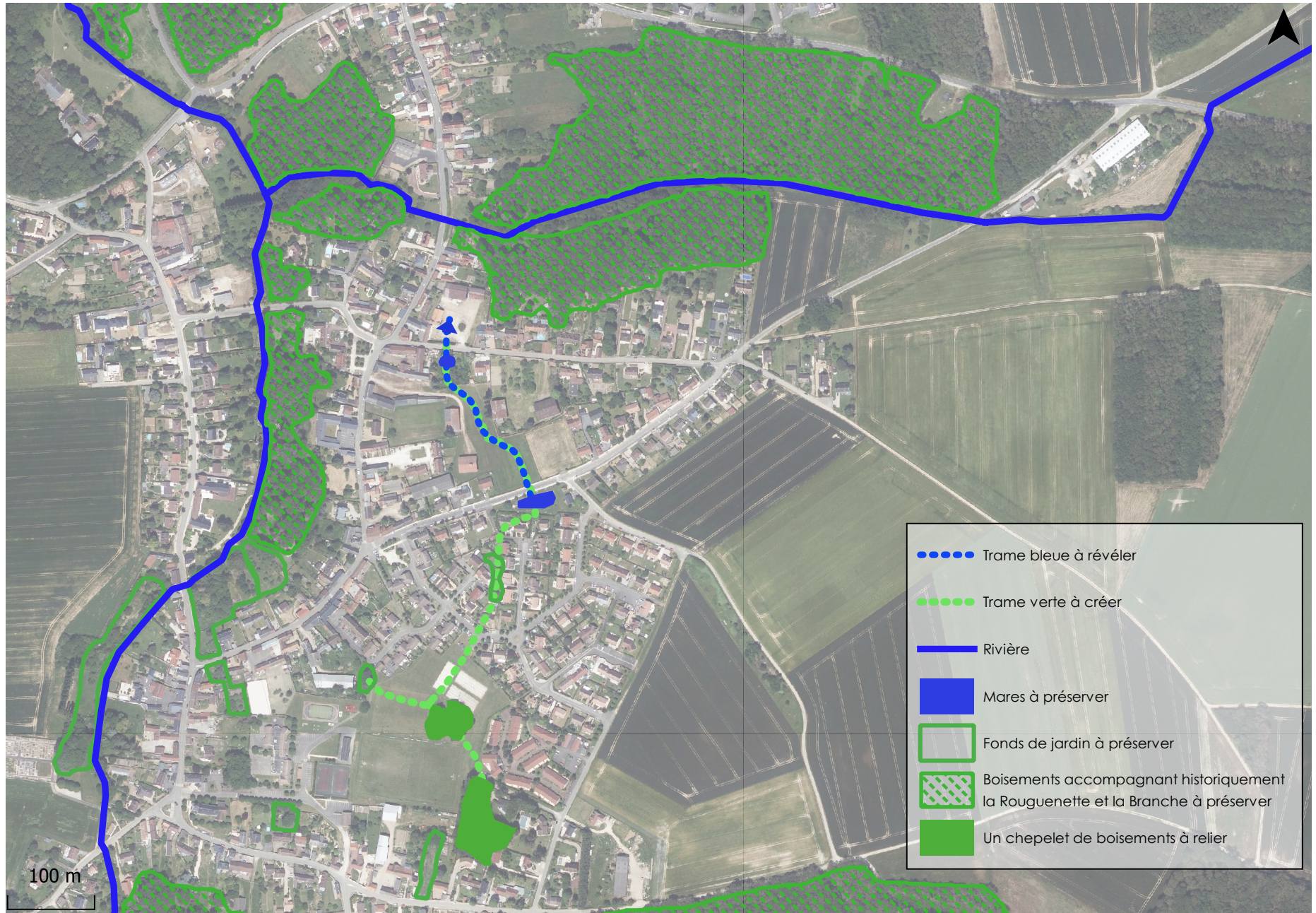
# Orientations d'aménagement





Les trames verte et bleue

# Orientations d'aménagement



Faciliter les échanges

# Contexte

## Chartres à toute proximité et des communes voisines proches



**Un village étiré du sud au nord suivant l'axe de la vallée de la Roguenette.**



# Orientations d'aménagement



# Focus sur la limitation des impacts sur l'environnement et la biodiversité

## Attention pas trop de lumière!

Dans les parties de liaisons douces bordant ou traversant des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques comme des couloirs de déplacement des espèces entre une zone de nourrissage et une zone de repos, des cours d'eau, des boisements, des haies, zones agricoles... les dispositifs d'éclairage et de balisage ne devront pas porter atteinte à la biodiversité.



Pollution lumineuse issue d'une zone aménagée et impactant une zone naturelle à proximité.

Source : Cerema, AUBE Aménagement, urbanisme, biodiversité, éclairage, Fiche n° 1 Adapter l'éclairage aux enjeux de biodiversité du territoire - Sept. 2020 Observatoire du CAUE, <https://www.caue-observatoire.fr/ouvrage/amenagement-du-centre-bourg-9/>





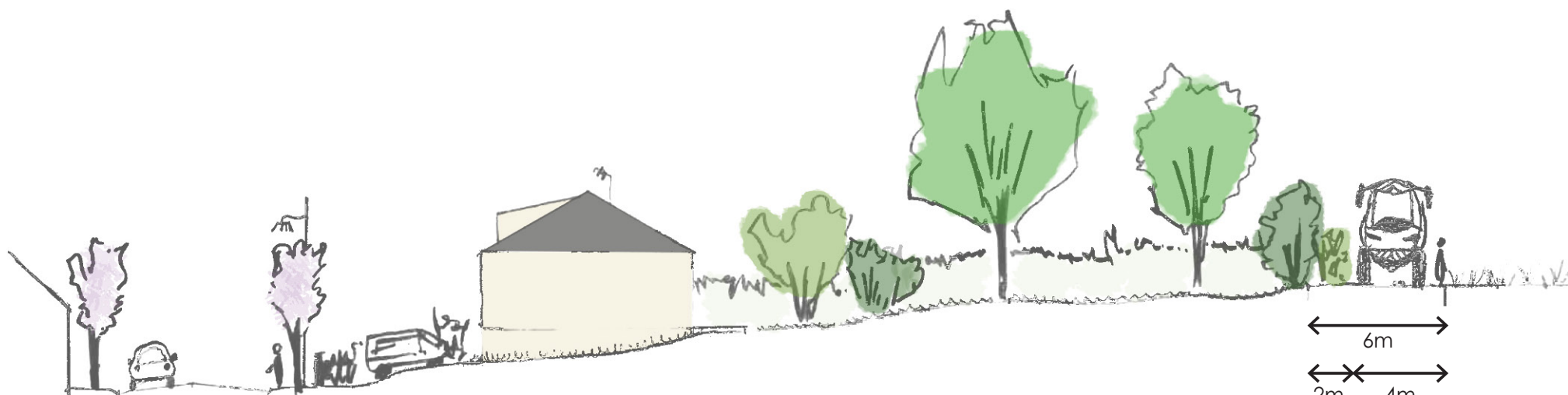
Frangé Ouest

# Orientations d'aménagement

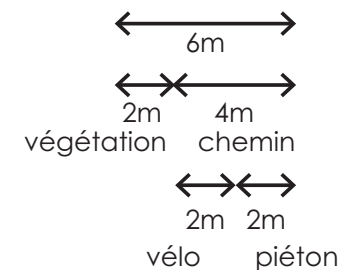
## Préserver la qualité de la frange paysagère ouest

En arrivant par Chartres à l'ouest, les vues sur le bourg sont filtrées par l'ambiance boisée générale dans laquelle vient s'inscrire le bourg, et notamment la végétation des fonds de jardins donnant sur la plaine. Quelques opérations immobilières récentes ont commencé à perturber cette frange.

Pour assurer la qualité paysagère de cette frange et la pérenniser, en complément d'un emplacement réservé pour aménager une liaison douce, la présente orientation d'aménagement prescrit des aménagements paysagers sur domaine public entre le futur chemin et les limites de propriétés.



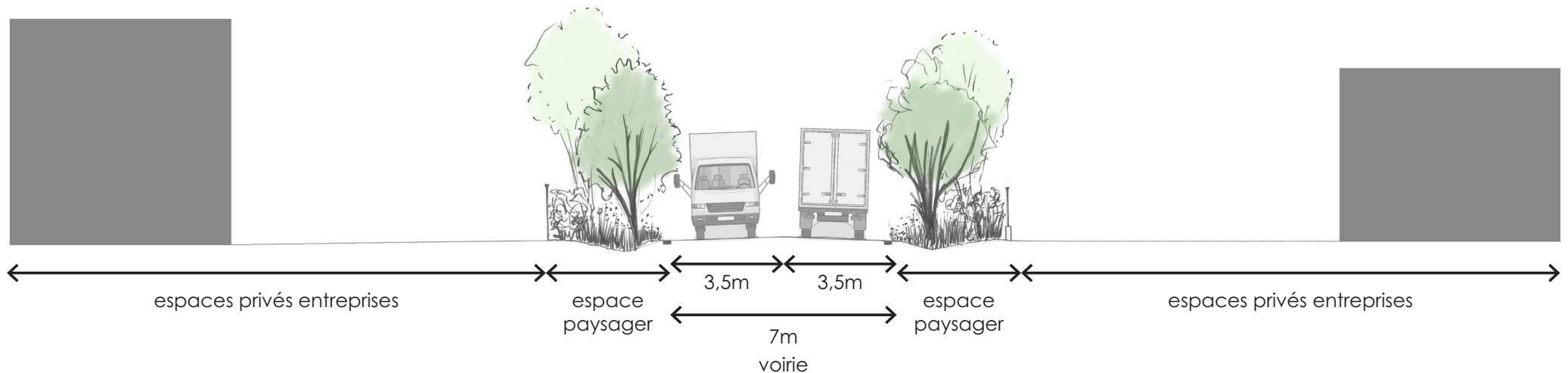
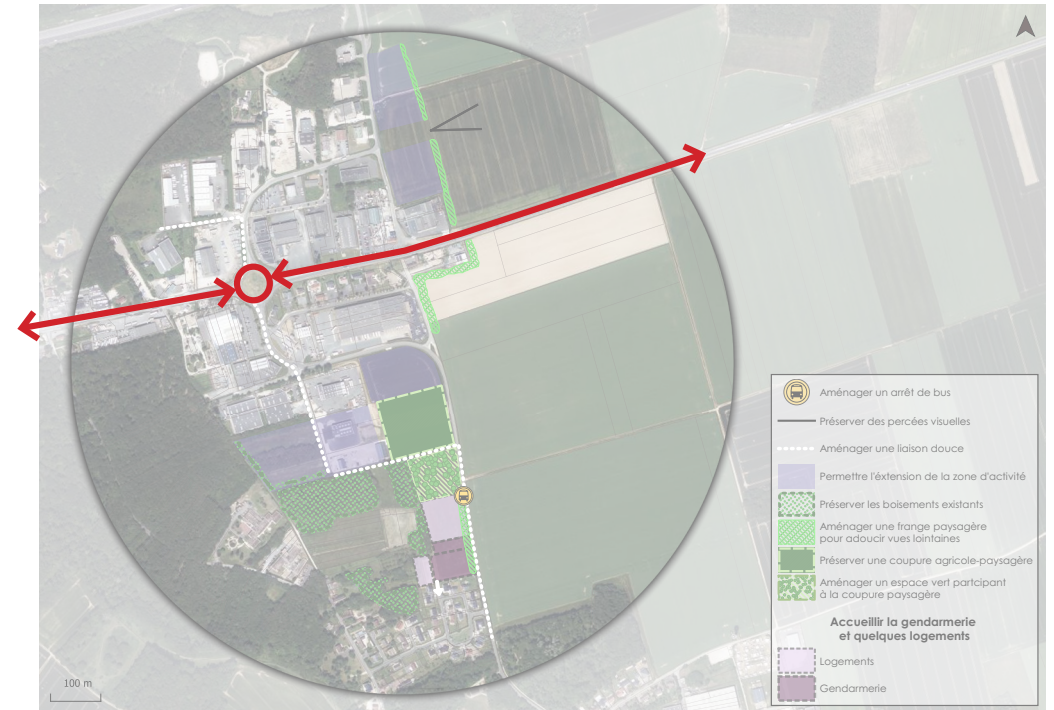
Rue du Tronc



# Traversée du Bois-Paris

# Orientations d'aménagement

## Zoom sur la traversée du Bois-Paris



## Zoom sur la frange est du Bois-Paris

AVANT



APRÈS





# L'éclairage public

# Une prise en compte renforcée de la biodiversité

L'éclairage artificiel n'est par essence pas « naturel » et induit de fait une modification de l'environnement nocturne, un certain nombre de règles basiques peuvent être appliquées pour réduire ses effets négatifs quelle que soit la technologie considérée. Cela doit permettre une cohabitation nocturne plus harmonieuse entre l'Homme et les autres êtres vivants, dans une période où la biodiversité est menacée.

## Principes généraux

Pour limiter l'impact de l'éclairage public, il faudra :

- limiter les émissions à la source,
- éclairer uniquement là où c'est nécessaire,
- choisir les types d'éclairage les moins défavorables à la biodiversité.

### Orienter la lumière du haut vers le bas

Il n'est pas opportun d'éclairer le ciel ni les milieux naturels, haies, rivières, ruisseaux, lisières, vergers).

### Canaliser le faisceau lumineux pour n'éclairer que la surface voulue

- Avoir un angle de diffusion réduit, cône de 70° par rapport à la verticale,
- Masquer l'ampoule par un abat-jour total pour éviter la diffusion de la lumière, vers le ciel ou vers les façades des immeubles,
- utiliser des boîtiers munis de réflecteurs aluminium qui permettent de canaliser la lumière et d'économiser plus de 50% d'énergie,
- proscrire les lampadaires de type « boules ».

### Préférer les lampes

- avec ampoules à vapeur de sodium (lumière jaune-orange) à basse pression, beaucoup moins attractives pour les insectes et très économes en énergie,
- avec isolation en verre protecteur plat non éblouissant (plus stable que le plastique qui s'opacifie) pour empêcher la pénétration d'insectes, avec spectre et intensité lumineuse réglables,
- éviter les éclairages bleus ayant une température élevée et se rapprochant des ultra-violets.



Source : <https://marcel-pagnol-betz.ac-amiens.fr/des-chauves-souris-au-college/>



<https://guiry-en-vexin.fr/la-nuit-de-la-chouette-au-chateau/>



**Tableau des incidences des ampoules sur la biodiversité**

Ampoule	Température de la couleur (K)	Émission d'UV	IRC lumière	Durée de vie	Impact sur l'environnement	Recommandé pour la biodiversité
sodium basse pression	1800°	non	0 monochromatique orange	12 000 à 18 000 h	faible, sans mercure	oui
sodium haute pression	2050°	non	25 Jaune clair	15 000 à 55 000 h	relativement faible, certaines sans mercure	oui
LEDs	2700° à 3000°	oui pour certaines	65 à 90 ambrée à blanche	15 000 à 35 000 h	forte dispersion dans l'eau et l'atmosphère, augmente la taille des halos des villes	non
iodures métalliques	3000° à 4200°	non	65 à 90 blanc neutre	10 000 à 15 000 h	durée courte, contient du mercure	non
fluocompacte	2700° à 4000°	oui	60 à 90 blancs variables	10 000 à 20 000 h	présence de mercure, forte dispersion dans l'atmosphère	non
halogène	2700° à 3000°	oui	100 blanc éclatant	1 500 à 2 500 h	forte dispersion dans l'atmosphère, faible efficacité énergétique	non
mercure	3500° à 4000°	oui	45 à 60 blanche	16 000 h	contient du mercure	À remplacer retrait du marché européen en 2015

### Durée de l'éclairage

- Utiliser des variateurs et des détecteurs de présence, sans les orienter vers une haie, une mare, la lisière d'un bois ou un verger,
- utiliser un système de commande par horloge astronomique,
- éteindre les éclairages publics en fin de soirée. 80 % des cambriolages ont lieu de jour,
- installer des réducteurs de flux sur les rues à faible trafic (pendant les ¼ de la nuit le flux émis peut être réduit à 50 %, soit 20 % d'économie sur la consommation avec un retour sur investissement entre 5 et 10 ans).

### Éclairage des monuments historiques

- Émission de lumière toujours du haut vers le bas,
- réfléchir sur l'opportunité de les éclairer de façon permanente. L'éclairage des châteaux et des églises impacte l'habitat des chauves-souris.

### Éclairage d'intérieur de bâtiments

- Éteindre les bâtiments la nuit en dehors des heures d'activité,
- favoriser l'éclairage individuel par rapport à l'éclairage collectif et mettre des stores occultants ou des rideaux.

### La lumière réfléchi par le sol et les murs augmente la clarté

- Si le sol doit être fortement éclairé, éviter que son revêtement soit de couleur claire, voire réfléchissante,
- les façades, si elles doivent être illuminées, ne seront pas peintes en blanc, ni revêtues de matériaux réfléchissants tels verre et métal.

Source : Préfecture de l'Eure, Direction départementale des territoires et de la mer, fiche technique pollution lumineuse et biodiversité

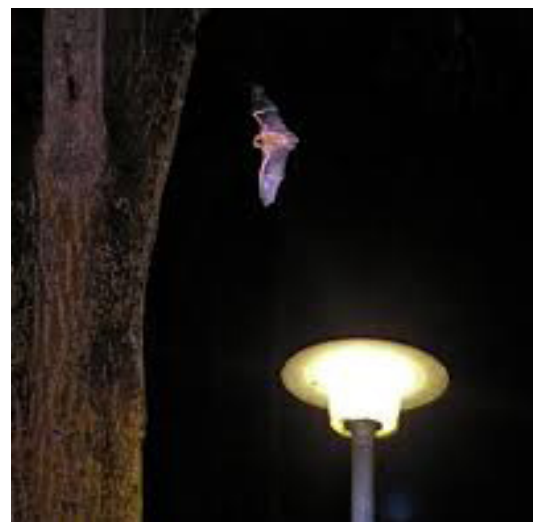
## Précisions sur les interfaces espaces publics et espaces favorables à la biodiversité

Les espaces publics bordant ou traversant des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques comme des couloirs de déplacement des espèces entre une zone de nourrissage et une zone de repos, des cours d'eau, des boisements, des haies, zones agricoles... les dispositifs d'éclairage et de balisage ne devront pas porter atteinte à la biodiversité.

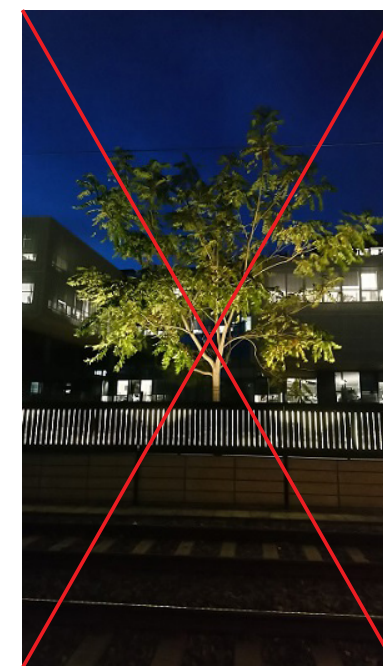
Ces zones d'interfaces et de corridors méritent un traitement particulier en termes d'éclairage :

- éviter tout éclairage direct dans ou vers ces zones ;
- limiter l'éclairage indirect en réduisant la puissance des éclairages en place, en limitant la diffusion lumineuse, [...] en favorisant un positionnement horizontal, avec des masques/caches, en concentrant le flux lumineux vers la surface utile à éclairer...
- programmer l'extinction ou la réduction de puissance (ou du nombre de points lumineux) en cours de nuit (le plus tôt possible), voire utiliser des dispositifs à détection de présence pendant tout ou partie de la nuit, en fonction de l'usage de la zone [...];
- privilégier les technologies les moins impactantes : LED ambrées sous réserve de démonstration d'impact limité, Sodium Haute Pression, à adapter néanmoins en fonction des systèmes envisagés (programmation, détection de présence, etc.) (cf. fiche n° 03 sur spectre lumineux);
- tenir compte du fait que les sols clairs réfléchissent fortement la lumière, et réduire fortement les flux lumineux en conséquence.

Il faut par ailleurs noter que, sauf exceptions, depuis le 27/12/2018, l'éclairage direct des surfaces en eau (cours d'eau, étangs, lacs, [...]) est proscrit pour toutes les installations neuves. Cette interdiction s'applique également et rétroactivement aux anciennes installations depuis le 01/01/2020.



Exemple d'éclairage nocturne permanent perturbant les chauves-souris  
Source : [https://lumieresdelaville.net/paroles\\_urbs/biodiversite-preservee-eclairage-adapte/](https://lumieresdelaville.net/paroles_urbs/biodiversite-preservee-eclairage-adapte/)



Ce type d'éclairage part souvent d'un bon sentiment pour mettre en valeur l'arbre, malheureusement il est néfaste à la biodiversité pouvant habiter cet arbre.

# La gestion extensive et intégrée des eaux pluviales

# Intégrer l'eau dans la composition des espaces publics

Parce que l'espace est compté, il est conseillé de faire des espaces dédiés à la gestion des eaux pluviales de vrais espaces publics participant à la qualité et l'ambiance des aménagements.

Les ouvrages hydrauliques ne doivent donc pas être considérés comme des bassins de rétention ou d'infiltration mais comme des modelés de terrain et des espaces naturels favorables à la biodiversité et participant à la structure de l'aménagement et à son ambiance. Compte tenu de la faible fréquence des événements pluvieux majeurs, ces espaces seront accessibles au publics pendant la très grande majorité du temps et serviront d'espaces de stockage lors de leur mise en charge. Ainsi ils permettront d'infiltrer ou au minimum de tamponner les volumes d'eau à évacuer permettant ainsi de respecter des débits de fuite particulièrement faibles.

Ainsi les espaces permettant de gérer les eaux pluviales devront :

- faire l'objet d'un aménagement paysager à dominante végétale contribuant à leur insertion qualitative et fonctionnelle dans leur environnement naturel et bâti ;
- être conçus pour répondre à des usages ludiques ou d'agrément compatibles avec leur destination d'espaces verts de détente, de jeux...).



Un réseau de mares, un très bon allié pour conjuguer gestion des eaux pluviales, espace paysager de qualité, réservoir et corridor de biodiversité, espace de pêche...



La noue, un incontournable de la gestion extensive et intégrée des eaux pluviales. Elle s'adapte à toutes les ambiances, tantôt urbaine, tantôt rurale.

# Considérer l'eau comme une ressource

L'eau reste une ressource vitale et nous commençons à prendre conscience de sa valeur.

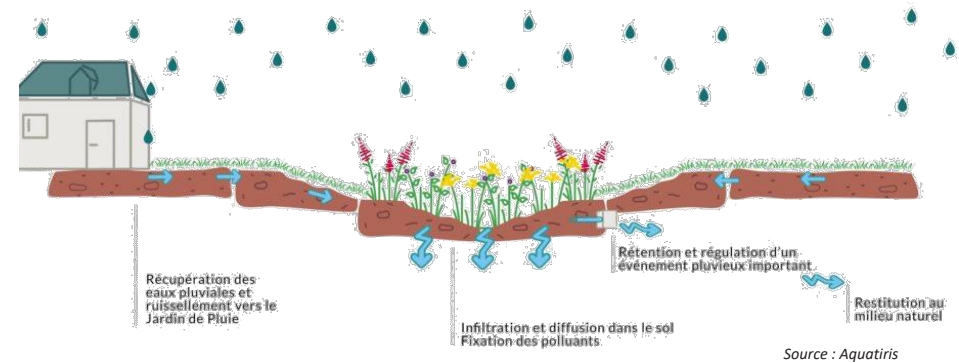
L'eau qui tombe du ciel a donc vocation à être stockée plutôt qu'être évacuée au plus vite chez les voisins sans aucune maîtrise.

Ce changement de point de vue permet de valoriser tous les potentiels de l'eau là où elle tombe :

- l'eau crée des espaces très favorables à la biodiversité ;
- l'eau participe à rafraîchir les espaces, à l'avenir, compte tenu de l'augmentation des périodes de canicules estivales, il sera probablement agréable voire vital de pouvoir se rafraîchir ;
- l'eau participe à la bonne santé des être vivants et des végétaux notamment, donc composer un quartier autour du végétal nécessite de donner une place structurante à l'eau ;
- l'eau est une richesse qu'il faut capter sans la gaspiller, donc au plus proche de l'endroit où elle tombe ;
- capter l'eau, c'est également assurer la recharge de nos nappes phréatiques dont l'importance n'est plus à démontrer.

Ainsi, il est important et simple, donc très efficace, de capter l'eau là où elle tombe, comment faire ? Créer des espaces favorables à l'infiltration des eaux :

- à l'échelle du quartier :
  - favoriser la végétation (haies, bosquets...) qui développe des espaces favorables à l'infiltration de l'eau ;
  - favoriser la perméabilité des espaces ;
  - structurer l'aménagement par des espaces publics favorables à la collecte, le ralentissement et l'infiltration de l'eau et révéler des milieux très favorables à la biodiversité ;
- à l'échelle de la parcelle :
  - favoriser le végétal ;
  - faciliter voire imposer le ralentissement (toitures végétalisées, espaces perméables...);
  - stocker l'eau de pluie pour sa réutilisation (mares, modelés de terrain, cuves de stockage...)





# Évolution des corps de fermes

# Contexte

De nombreux corps de ferme sont présents dans la commune. Qu'ils soient situés en plein cœur du bourg ou dans les hameaux, ils participent au caractère des bourgs beaucerons.

Quand l'activité agricole s'arrête au sein de ces ensembles, les bâtiments de la ferme (habitation, grange, garage...) sont souvent transformés en logements.

L'objectif de cette OAP est d'encadrer ces mutations des corps de ferme en logements afin de respecter le caractère traditionnel de ces bâtisses.

## Les fermes du Pays de Beauce

*Elles sont aussi bien isolées au milieu des parcelles agricoles que groupées par deux dans les hameaux, ou encore situées dans le centre, ou juste à la sortie du bourg. La grande majorité des fermes utilisées comme telles et non encore transformées pour l'habitation, sont des fermes à cour fermée.*



### SITUATION

Les fermes à cour fermée présentes dans le paysage de la Beauce sont à l'origine du développement des hameaux et des villages. La taille des exploitations et la force des vents dans ce paysage plutôt plat obligent à se protéger de l'extérieur en groupant les grands bâtiments de ferme autour de cours communes.

U n e f e n ê t r e s u r l a v i l l e

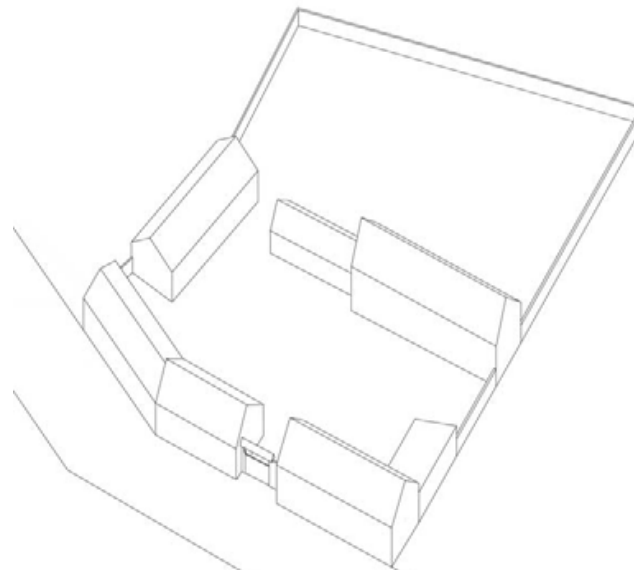
49

Source : ANALYSE ET DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET PAYSAGER DU PAYS DE BEAUCE, Véronique Thiollet-Monsé-négo, 2006



# Orientations d'aménagement

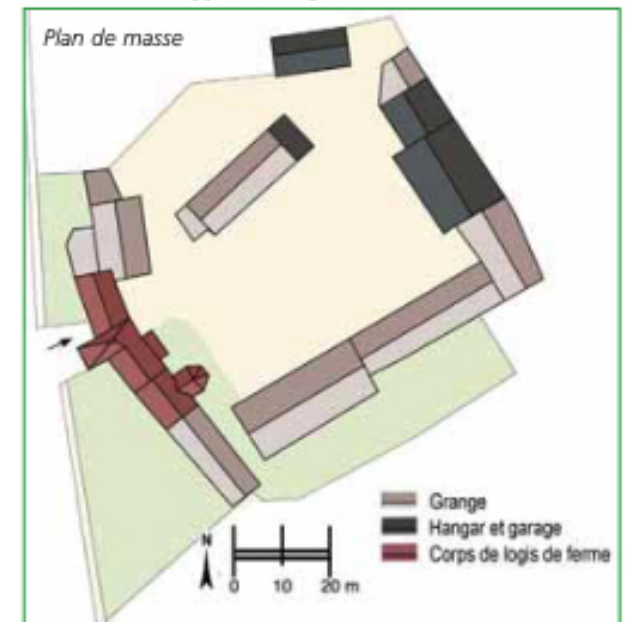
- Préserver la composition d'ensemble des fermes. Les volumes initiaux ne doivent pas être dénaturés.
- Préserver les murs d'enceintes des corps de ferme qui marquent l'alignement avec la voirie et dessinent les contours de la ferme



*Schéma axonométrique  
de principe d'organisation  
des bâtiments de la ferme sur sa parcelle  
Dessins Une fenêtre sur la ville*

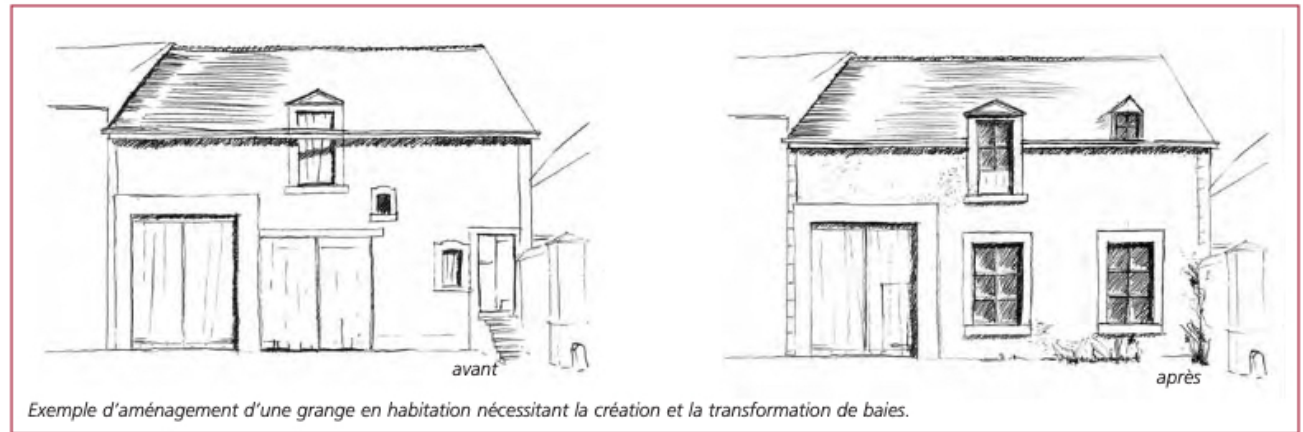
Source : ANALYSE ET DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET PAYSAGER DU PAYS DE BEAUCE, Véronique Thiollet-Monsénégo, 2006

## Esquisse de l'état existant d'une ferme type du Pays de Beauce



Source : Valoriser le Patrimoine du Pays de BEauce, Fiches architecturales et paysagères, CAUE 28, 2008

Dans le cas d'une mutation de la grange en habitation, la baie charretière sera maintenue. De nouvelles ouvertures seront créées selon les principes énoncés précédemment (voir au recto).



- Lors de la réhabilitation de bâtiments agricoles à valeur patrimoniale, limiter le nombre d'ouvertures. Celles-ci seront plus hautes que larges sauf pour les portes de granges dont les encadrements seront préservés.

- Produire des logements de type T4 minimum dans les corps de ferme situés dans le bourg.
- Produire des logements de type T5 minimum dans les corps de ferme situés dans le reste de la commune.



Source : ANALYSE ET DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET PAYSAGER DU PAYS DE BEAUCHE, Véronique Thiollet-Monsénégro, 2006



Source : Valoriser le Patrimoine du Pays de Beauce, Fiches architecturales et paysagères, CAUE 28, 2008

